

L'ajournement

Les secteurs où se posent les problèmes les plus urgents sont ceux du logement, de l'éducation, des soins de santé et de l'aide à l'emploi. Dans ces secteurs, les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités se partagent la compétence et les besoins financiers augmentent. On sait qu'il faut une meilleure coordination entre les trois échelons de gouvernement pour supprimer les services faisant double emploi et ainsi faire ressortir au maximum les avantages des ressources actuelles. Par ailleurs, les programmes devraient être structurés de façon à être complémentaires et à essayer de résoudre les problèmes fondamentaux au lieu de se contenter de s'occuper de certains symptômes.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'attache à trouver des moyens pratiques de régler le problème, et je certifie au député que le ministre poursuivra ses discussions sur le sujet avec les autochtones, les dirigeants municipaux et les gouvernements provinciaux.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)
